

## Les erreurs à éviter

Une mauvaise gestion des rives peut avoir des conséquences néfastes tant pour l'environnement que pour la sécurité des riverains. Voici quelques erreurs courantes à éviter.

### ✗ Utiliser des produits chimiques

L'application d'herbicides, de pesticides ou d'engrais chimiques près des cours d'eau est particulièrement néfaste et interdite à moins de 5 m d'un cours d'eau. Ces produits peuvent ruisseler et polluer le cours d'eau, causant des dégâts à long terme à la faune et à l'homme puisqu'une partie des eaux de surface s'infiltrer et retourne à la nappe phréatique, qui sert à l'alimentation en eau potable. Optez plutôt pour des méthodes naturelles de lutte contre les nuisibles et le désherbage.



### ✗ Ignorer les signes d'érosion

Ne négligez pas les signes d'érosion, tels que des berges effondrées, des racines d'arbres exposées ou un écoulement anormalement rapide de l'eau. Ces signes nécessitent une attention immédiate. Pour évaluer et obtenir des informations afin de corriger la situation avant qu'elle ne s'aggrave, vous pouvez contacter le service GEMAPI de Mâconnais-Beaujolais Agglomération.



### ✗ Effectuer des travaux lourds trop proches du cours d'eau

Toute activité de terrassement ou de construction à proximité immédiate du cours d'eau peut compacter le sol et endommager les racines des plantes, augmentant ainsi le risque d'érosion. Gardez une distance d'au moins 5 m pour les travaux légers. Consultez les autorités compétentes pour toute intervention plus importante.



### ✗ Réaliser des coupes rases

La végétation le long des rives ne doit pas être totalement rasée. Une coupe sélective est préférable pour maintenir un couvert végétal suffisant qui protégera les sols de l'érosion. Laissez des zones de végétation intactes pour assurer un habitat continu aux espèces locales.



### Focus

### ✗ Déverser des déchets

Le dépôt de déchets, qu'ils soient verts ou domestiques, sur les rives ou dans le cours d'eau est **interdit**. Non seulement cela nuit à l'esthétique et à la qualité de l'eau, mais cela peut également obstruer le flux du cours d'eau, favorisant les inondations. **Utilisez le réseau gratuit de déchèteries** pour vous débarrasser de vos résidus de jardinage.



## Les enjeux pour les agriculteurs

### Le piétinement bovin

Le piétinement désigne les pas effectués par les animaux d'élevage ou domestiques sur les berges et dans le lit d'un cours d'eau. Ce phénomène engendre une dégradation de la qualité des cours d'eau, de manière directe ou indirecte. Le piétinement est principalement dû à l'absence de clôtures ou de ripisylve qui permettent de protéger la berge et le cours d'eau en interdisant l'accès au bétail. Le piétinement répété des animaux a de nombreux impacts :

- dégradation de la qualité de l'eau souillée par les déjections des animaux ;
- disparition de la végétation protectrice de la berge, engendrant l'érosion de cette dernière ;
- élargissement du cours d'eau pouvant amener à la dégradation des habitats piscicoles et au réchauffement de l'eau sur les petits cours d'eau ;
- colmatage du fond du lit par la mise en suspension des matériaux provenant de la berge.

Il est important que les zones d'abreuvement du bétail dans les cours d'eau soient des points d'accès définis et agencés pour permettre aux animaux de boire sans pour autant nuire à l'environnement du cours d'eau.

Différentes solutions sont possibles : descente au cours d'eau aménagée, pompe à nez, abreuvoir gravitaire ou solaire...



### L'importance de la bande végétalisée

La création et le maintien d'une bande enherbée de plusieurs mètres le long du cours d'eau sont des mesures efficaces pour filtrer les polluants, réduire le ruissellement et favoriser la biodiversité.

Les agriculteurs bénéficiant d'aides liées à la Politique agricole commune sont tenus d'implanter le long des cours d'eau une bande végétalisée d'au moins 5 m.

